

Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES : le Québec sert le repas*

Montréal, le 15 décembre 2011 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) est fier de voir que le Québec confirme son leadership nord-américain en matière de lutte aux changements climatiques en adoptant le Règlement sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Se plaçant ainsi en première ligne avec la Californie, le Québec participe activement à la mise en place de ce mécanisme original prévu au Protocole de Kyoto et qui touche les entreprises. Il a ainsi de quoi faire davantage pâlir le gouvernement canadien de Stephen Harper qui, comme on le sait maintenant, ne reconnaît plus la nécessité d'adopter des mesures de réduction des GES dans le cadre du Protocole. « Maintenant que le Québec sert le repas, il serait d'ailleurs temps que le gouvernement fédéral cesse de se mettre la tête dans l'autruche – comme dirait Gérard Deltell – et se mette à table avant que ça ne refroidisse », ajoute avec une touche d'humour Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ.

Les entreprises, visées par ce Règlement, ne sont pas les seules à devoir réduire leurs émissions d'ici 2020. Le RNCREQ rappelle que c'est dans le secteur des transports des personnes et des marchandises que les plus grands efforts sont à faire et que des stratégies et des mécanismes de réduction tout aussi audacieux et innovants doivent être mis en place.

La [Déclaration d'engagement pour une stratégie de réduction de la dépendance au pétrole](#), signée à ce jour par plus de 130 organisations de tous horizons et lancée à la clôture du Forum québécois sur l'énergie, est d'ailleurs la preuve que le gouvernement ne fait pas fausse route en poursuivant ses efforts de réduction de GES. Il n'est surtout pas seul dans cette lutte et comme l'a déjà dit John F. Kennedy : « Quand il est dur d'avancer, ce sont les durs qui avancent. »

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon
Responsable des communications
514 651-8236 (cell.)

* Dans un communiqué transmis le 6 juillet 2011, le RNCREQ réagissait positivement à l'annonce des consultations sur le projet de règlement qui visait à instaurer un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de

gaz à effet de serre (GES). Il titrait alors son communiqué « Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES : le Québec dresse la table pour le marché du carbone ».